



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la cohésion sociale
Service des affaires communales

Service des affaires
communales
Place de la Taconnerie 7
case postale 3965
1211 Genève 3

Mairie de la Commune de Genève
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève 3

N/réf : 1128/2021

Genève, le 18 janvier 2022

DIFFUSION

Mmes Perler
Barbey-Chappuis
MM Kanaan
Gomez
Mmes Kitsos
Malignac
Luthi
Bohler
Demazure
MM. Buzzini
Burri
Krebs
Blanchot
Chrétien
Lupini
Vicente
Scarcia
Mermillod
Schweri
Matthey

SCM
Service juridique
infoinvest/dfin
Dossiers-Documentation

Concerne : Délibération du 16 novembre 2021

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que la délibération relative à

la modification de l'article 8 du règlement relatif aux aides financières du service social (LC 21 511)

que nous avons soumise pour préavis, n'a suscité aucune remarque.

Le délai référendaire étant échu, nous classons cette délibération devenue exécutoire, en application de l'article 88, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Michel Bertschy
Directeur



LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes
du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

par 45 oui contre 22 non et 2 abstentions

Article unique. – Le règlement relatif aux aides financières du service
social (LC 21 511) est modifié comme suit:

Chapitre II Prestations sociales

Article 8 Montant

¹ La prestation sociale mensuelle est déterminée en fonction du nombre
de personnes composant le groupe familial, selon le tableau suivant:

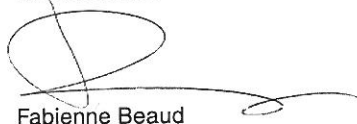
Nombre de personnes du groupe familial	Montant mensuel
1	200 F
2	286 F
3	329 F
4	373 F
5	416 F
6	459 F

² Le groupe familial pris en considération est celui qui figure sur la déci-
sion du service des prestations complémentaires.

^{3 (nouveau)} *Les montants sont adaptés tous les cinq ans en fonction de l'indice
des prix à la consommation.*

Certifié conforme:

La Secrétaire:


Fabienne Beaud

Le Président:


Amar Madani